

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 30 avril 2015, s'est
réuni en session ordinaire sous la présidence de
Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

74560

**Jeudi 07 mai 2015 à 20h00
en Mairie, salle consulaire.**



Nombre de Conseillers :

**en exercice : 15
présents : 11
votants : 14**

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Étienne TOULLEC, Marie-Édith LOCHER, Marie-Noëlle BOVAGNE, Jean-Pierre DURET, Jean-François LARUAZ, Denis MEYNET, Sylvie VIRET

Excusés : Ghislaine GUERIN (procuration à Gianni GUERINI)
Valérie TRUCHET (procuration à Yves JACQUEMOUD)
Christian ZANOLLA

Procurations : 2

Absent : Yannick JANIN

Secrétaire de séance : Yves JACQUEMOUD

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Intervention de Monsieur Éric DÜRR du Syndicat Mixte du Salève pour expliciter et finaliser le plan de circulation des véhicules à moteur au Salève.

1. Approbation du compte rendu précédent

Un conseiller signale qu'il n'a pas reçu à son domicile le compte-rendu de la dernière séance (pièce non jointe à la convocation). Son approbation est reportée à la prochaine réunion.

2. Plan de circulation des véhicules à moteur au Salève

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années, les loisirs motorisés se développent dans le massif du Salève, créant de nombreux débats et interrogations dont les élus et associations d'usagers se font l'écho auprès du Syndicat Mixte du Salève (SMS).

La loi du 3 janvier 1991, transcrite dans le code de l'environnement (art. L.362-1 à L.362-8), puis les circulaires du 06/12/2005 et du 13/01/2011 indiquent que les véhicules à moteur n'ont le droit de circuler que sur les voies ouvertes à la circulation publique. On considère qu'une voie est ouverte à la circulation en l'absence d'un dispositif interdisant l'accès en ce qui concerne les voies appartenant à la commune.

Au regard des vocations du Syndicat Mixte du Salève de protéger et mettre en valeur le Salève et compte-tenu de la signature de la charte de développement durable du Salève en 2007 « ...mise en place d'un plan de circulation des véhicules à moteur... », de la recommandation 4.2 de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages « *Encadrer les activités de loisirs et les sports de pleine nature* » l'étude d'un plan de circulation des véhicules à moteur a été inscrite au Plan Pastoral Territorial (PPT) signé avec la Région Rhône-Alpes en 2011. Le SMS a lancé l'étude en avril 2013 après l'avis favorable des membres du comité de pilotage du PPT dont est membre la commune.

Le plan de circulation a pour objectif de rendre lisible la réglementation sur le territoire communal, pour les utilisateurs, les élus et les autorités de police. Élaboré dans le cadre d'une démarche concertée avec les communes et les usagers, il permet de définir précisément quelles sont les voies qui seront ouvertes à la circulation des engins motorisés.

Le plan de circulation des véhicules à moteur a été approuvé par le comité de pilotage du PPT le 4 mars 2014 et le syndicat Mixte du Salève nous a transmis un dossier complet présentant ce plan avec un focus des propositions de fermeture pour notre commune.

Le plan est composé d'une carte des voies ouvertes et fermées, d'une réglementation communale sous forme d'arrêtés, de la communication au public de cette réglementation sous forme de signalétique de police ou d'autres équipements (barrières, plots...). Cette mise en œuvre dépend du pouvoir de police du maire par la prise d'arrêtés et la pose de la signalétique adéquate.

Après avoir donné lecture des projets d'arrêtés de fermeture permanente et temporaire, présenté la carte du plan de circulation sur la commune ainsi que la proposition du nombre de panneaux à poser, Madame le Maire soumet cette mise en œuvre au vote.

➤ ***Le Conseil Municipal,***

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *Accepte de mettre en œuvre le plan de circulation des véhicules à moteur du Salève sur le territoire communal par la prise d'arrêtés municipaux et la pose d'une signalétique adaptée.*
- *Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.*

3. Convention Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Dans sa réflexion sur le développement des équipements scolaires et périscolaires, le conseil municipal a estimé opportun d'étudier la possibilité de construire un nouveau groupe scolaire aux abords immédiats de la salle polyvalente (séance de mars dernier).

Depuis Madame le Maire a de nouveau rencontré le CAUE pour approfondir cette nouvelle hypothèse, afin de mieux apprécier les besoins et les ressources de la commune concernant ce projet et de le comparer au premier (réhabilitation du groupe scolaire actuel).

Afin d'accompagner la commune dans cette étude, cette association à but non lucratif (donc placée hors du champ concurrentiel) propose la signature d'une convention, définissant les modalités de son intervention, fixant une contribution forfaitaire (2 600 € net) et donnant la possibilité de recourir à des intervenants extérieurs pour compléter sa prestation (224 € HT par demi-journée de vacation pour un économiste notamment).

➤ ***Le Conseil Municipal,***

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *Approuve la signature de cette convention*
- *Charge Madame le Maire d'exécuter les démarches qui en découlent*
- *Inscrit les crédits nécessaires au budget 2015.*

4. Commissions communales

Bâtiments/Voirie

Celle-ci a travaillé sur la réfection du sol du terrain multisport qui s'est nettement dégradé avec les années (pelouse synthétique).

Les travaux devraient se dérouler semaine 21 (sous réserve de conditions météo).

5. Décisions prises par délégation

Déclarations d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- parcelles A 18, 571, 971, 974 situées au lieudit « Chez Gargairon ».

Réfection du revêtement du terrain multisport

Entreprises consultées :

- COSEEC France – LA BALME DE SILINGY (74)	7 500.00 € HT
- SARL ALGOA – SAINT-JEOIRE (74)	8 721.00 € HT
- AGORESPACE – VENETTE (60)	8 443.00 € HT

Entreprise retenue : COSEEC France – LA BALME DE SILINGY (74) 7 500.00 € HT.

6. Questions diverses

Infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE)

Le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie s'est engagé dans le déploiement d'un réseau départemental d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures (nouvelle compétence inscrite dans ses statuts).

Il réalise un schéma directeur territorial recensant ces infrastructures déjà existantes et celles en projet.

Chaque « station » nécessite de la commune la mise à disposition d'une surface minimale de 35 m² accessible aux véhicules et pouvant accueillir l'infrastructure et de 3 000,00 € d'investissement à la création (le Syane supporte aussi 3 000,00 € et l'ADEME 6 000,00 €) puis environ 450,00 € de frais de fonctionnement par borne et par an, au moins les premières années, en attendant d'atteindre un seuil d'exploitation positif.

Madame le Maire souhaite connaître le sentiment de l'assemblée quant à l'opportunité d'une telle infrastructure sur la commune. Cette dernière n'est pas convaincue que ce besoin soit réel sur la commune :

- Les muraziens propriétaires de véhicules électriques ou hybrides sont encore peu nombreux et peuvent aisément les recharger à leur domicile
- La commune ne recense pas d'axes routiers suffisamment fréquentés pour justifier de ce besoin et de l'investissement qui en découle
- Ce type d'équipements est davantage pressenti à proximité de départementales traversant des communes plus importantes ou de nationales.

➤ ***Le Conseil Municipal,***

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Ne souhaite pas, pour l'instant, transférer sa compétence « IRVE » au SYANE.***

Communes nouvelles

La réunion annoncée par voie d'affichage dans les hameaux et sur le panneau lumineux, animée en notre commune le 16 avril dernier par Monsieur Martial SADDIER Président de l'Association des Maires de la Haute-Savoie n'a pas rassemblé beaucoup de participants.

Manifestations

Madame le Maire remercie les élus qui ont participé au bon déroulement de la journée environnement et au repas des aînés servi dans la bonne humeur ce dimanche 26 avril pour le plus grand plaisir des convives.

Séance levée à 21h35

Affiché le : 13 mai 2015

La secrétaire de séance :

Le Maire :

Yves JACQUEMOUD

Nadine PERINET

BOVAGNE Marie-Noëlle :	DUPONT Marie-Ange :	DURET Jean-Pierre :	GUERIN Ghislaine : Excusée
GUERINI Gianni :	JANIN Yannick : Absent	JACQUEMOUD Yves :	LARUAZ Jean- François :
LOCHER Marie-Édith :	MEYNET Denis :	PERINET Nadine :	TOULLEC Étienne :
TRUCHET Valérie : Excusée	VIRET Sylvie :	ZANOLLA Christian : Excusé	